



Note d'information sur les bourses des collèges 2018-2019

publié le 12/09/2018 - mis à jour le 13/09/2018

Mesdames, Messieurs les parents d'élèves,

Nous avons le plaisir de vous informer de l'ouverture de la campagne de bourses des collèges pour l'année scolaire 2018 – 2019.

Vous pouvez effectuer votre demande via le portail "Scolarité-services" avec vos codes d'accès.

Pour les enfants déjà scolarisés l'année dernière au sein de notre établissement, nous vous demandons de bien vouloir réutiliser les codes qui vous avaient été communiqués en 2017/2018.
Pour les élèves de 6ème et les élèves nouvellement arrivés, les codes et identifiants nécessaires à la connexion au portail Scolarité services ont été remis à vos enfants

En cas d'échec de la demande en ligne, vous pouvez effectuer une demande papier (dossier à demander auprès du secrétariat)

Cette année, le calcul de vos droits s'effectue à partir de l'avis d'imposition 2017 sur les revenus 2016.

Afin de vous accompagner aux mieux, nos services restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

http://etab.ac-poitiers.fr/coll-denfert-rochereau/IMG/pdf/20180910_noteinfo3_bourses_ac.pdf

http://etab.ac-poitiers.fr/coll-denfert-rochereau/IMG/pdf/20180910_flyerfamilles.pdf

Documents joints

 [20180910_noteinfo3_bourses_ac](#) (PDF de 236.9 ko)

 [20180910_flyerfamilles](#) (PDF de 3.2 Mo)



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.